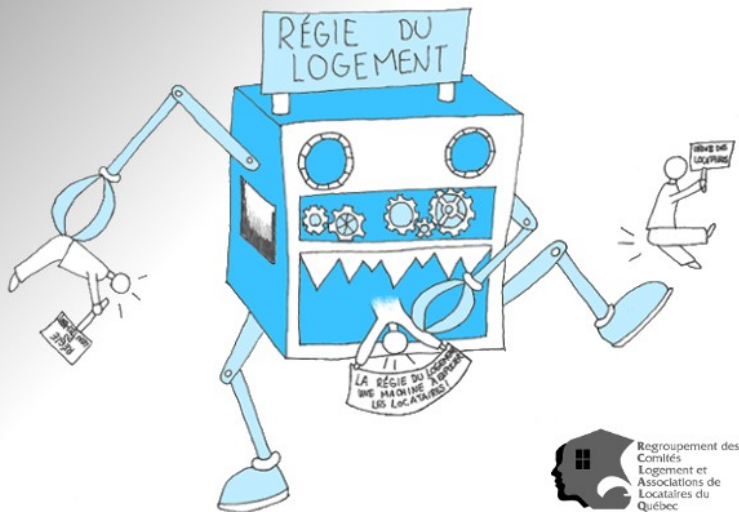


**LA RÉGIE DU LOGEMENT :
UNE MACHINE À**

**EXPULSER LES
LOCATAIRES**

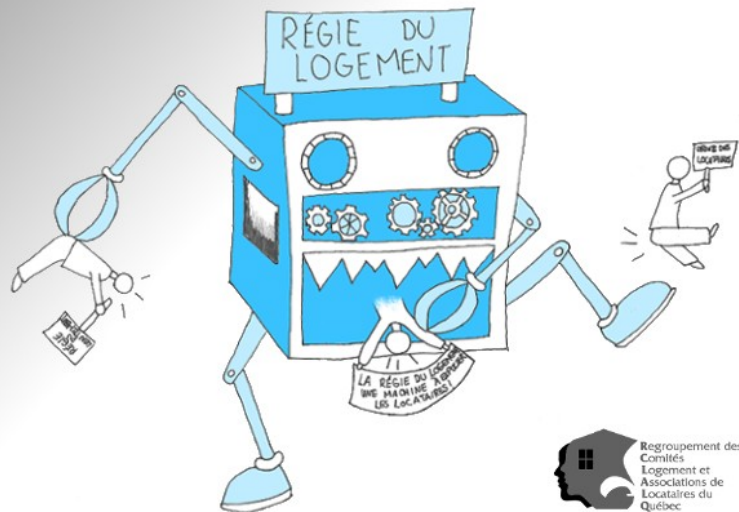


 Regroupement des
Comités
Logement et
Associations de
Locataires du
Québec.

En 2016-2017, près de 70% des dossiers ouverts à
la Régie visait l'expulsion des locataires.

**LA RÉGIE DU LOGEMENT :
UNE MACHINE À**

**EXPULSER LES
LOCATAIRES**

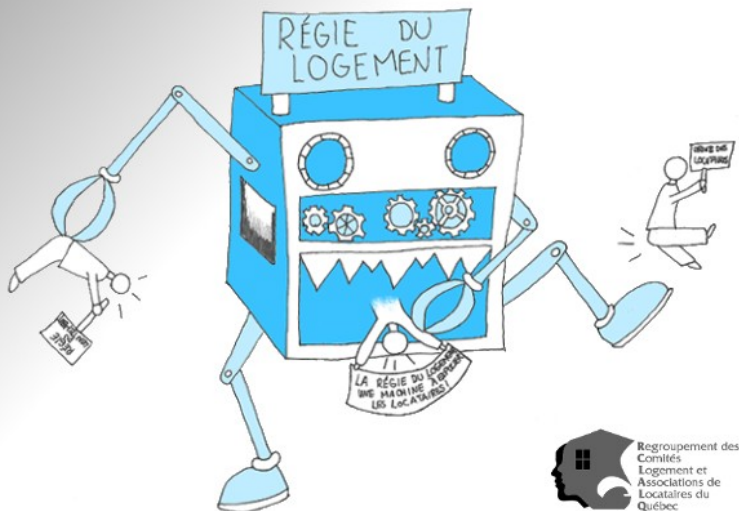


 Regroupement des
Comités
Logement et
Associations de
Locataires du
Québec.

En 2016-2017, près de 70% des dossiers ouverts à
la Régie visait l'expulsion des locataires.

**LA RÉGIE DU LOGEMENT :
UNE MACHINE À**

**EXPULSER LES
LOCATAIRES**

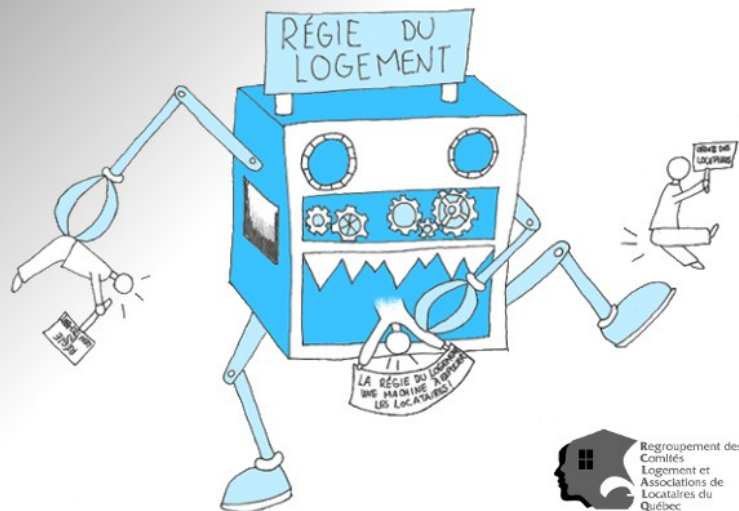


 Regroupement des
Comités
Logement et
Associations de
Locataires du
Québec.

En 2016-2017, près de 70% des dossiers ouverts à
la Régie visait l'expulsion des locataires.

**LA RÉGIE DU LOGEMENT :
UNE MACHINE À**

**EXPULSER LES
LOCATAIRES**



 Regroupement des
Comités
Logement et
Associations de
Locataires du
Québec.

En 2016-2017, près de 70% des dossiers ouverts à
la Régie visait l'expulsion des locataires.

La principale activité de la Régie : Expulser les locataires

En 2016-2017, un peu plus de 46 000 dossiers ouverts à la Régie du logement visaient l'expulsion de locataires. La grande majorité sont pour non-paiement de loyer et ces demandes sont entendues très rapidement par la Régie (1.5 mois). Le non-paiement s'explique surtout par les hausses de loyer répétées tandis que les revenus des locataires n'augmentent pas suffisamment.

Ce que nous demandons

- L'état du logement et la situation des locataires doivent pouvoir être des motifs de défense dans les cas de non-paiement de loyer;
- Le bail doit être résilié seulement si le propriétaire est en mesure de démontrer le préjudice sérieux;
- Que toutes les causes à la Régie soient entendues avec le principe du premier arrivé, premier servi.

Joignez-vous à la campagne du RCLALQ « La Régie du logement, assez du deux poids, deux mesures » pour exiger un tribunal juste et accessible pour tous et toutes !

Le RCLALQ est un regroupement d'organismes qui oeuvre à la défense des droits des locataires et qui agit notamment en tant que porte-parole politique des ménages à faible revenu.

Pour plus d'informations : rclalq.qc.ca

La principale activité de la Régie : Expulser les locataires

En 2016-2017, un peu plus de 46 000 dossiers ouverts à la Régie du logement visaient l'expulsion de locataires. La grande majorité sont pour non-paiement de loyer et ces demandes sont entendues très rapidement par la Régie (1.5 mois). Le non-paiement s'explique surtout par les hausses de loyer répétées tandis que les revenus des locataires n'augmentent pas suffisamment.

Ce que nous demandons

- L'état du logement et la situation des locataires doivent pouvoir être des motifs de défense dans les cas de non-paiement de loyer;
- Le bail doit être résilié seulement si le propriétaire est en mesure de démontrer le préjudice sérieux;
- Que toutes les causes à la Régie soient entendues avec le principe du premier arrivé, premier servi.

Joignez-vous à la campagne du RCLALQ « La Régie du logement, assez du deux poids, deux mesures » pour exiger un tribunal juste et accessible pour tous et toutes !

Le RCLALQ est un regroupement d'organismes qui oeuvre à la défense des droits des locataires et qui agit notamment en tant que porte-parole politique des ménages à faible revenu.

Pour plus d'informations : rclalq.qc.ca

La principale activité de la Régie : Expulser les locataires

En 2016-2017, un peu plus de 46 000 dossiers ouverts à la Régie du logement visaient l'expulsion de locataires. La grande majorité sont pour non-paiement de loyer et ces demandes sont entendues très rapidement par la Régie (1.5 mois). Le non-paiement s'explique surtout par les hausses de loyer répétées tandis que les revenus des locataires n'augmentent pas suffisamment.

Ce que nous demandons

- L'état du logement et la situation des locataires doivent pouvoir être des motifs de défense dans les cas de non-paiement de loyer;
- Le bail doit être résilié seulement si le propriétaire est en mesure de démontrer le préjudice sérieux;
- Que toutes les causes à la Régie soient entendues avec le principe du premier arrivé, premier servi.

Joignez-vous à la campagne du RCLALQ « La Régie du logement, assez du deux poids, deux mesures » pour exiger un tribunal juste et accessible pour tous et toutes !

Le RCLALQ est un regroupement d'organismes qui oeuvre à la défense des droits des locataires et qui agit notamment en tant que porte-parole politique des ménages à faible revenu.

Pour plus d'informations : rclalq.qc.ca

La principale activité de la Régie : Expulser les locataires

En 2016-2017, un peu plus de 46 000 dossiers ouverts à la Régie du logement visaient l'expulsion de locataires. La grande majorité sont pour non-paiement de loyer et ces demandes sont entendues très rapidement par la Régie (1.5 mois). Le non-paiement s'explique surtout par les hausses de loyer répétées tandis que les revenus des locataires n'augmentent pas suffisamment.

Ce que nous demandons

- L'état du logement et la situation des locataires doivent pouvoir être des motifs de défense dans les cas de non-paiement de loyer;
- Le bail doit être résilié seulement si le propriétaire est en mesure de démontrer le préjudice sérieux;
- Que toutes les causes à la Régie soient entendues avec le principe du premier arrivé, premier servi.

Joignez-vous à la campagne du RCLALQ « La Régie du logement, assez du deux poids, deux mesures » pour exiger un tribunal juste et accessible pour tous et toutes !

Le RCLALQ est un regroupement d'organismes qui oeuvre à la défense des droits des locataires et qui agit notamment en tant que porte-parole politique des ménages à faible revenu.

Pour plus d'informations : rclalq.qc.ca